

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de MONTFORT L'AMAURY
COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
03	JUILLET	2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 20 heures 30, vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes 5 Chemin aux Bœufs, sous la présidence de **Madame CHAVILLON** maire de la commune d'Auteuil-Le-Roi

Étaient présents : Mme CHAVILLON, M. BERTHON, M. JAMOT, M. CAPELLE, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme GIMENO, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme PATIN, Mme SCHMIT.

Étaient absents excusés :

Mme GADRAS a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. BERTHON

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	30 juin 2020
Nombre de membres votants	15	Date de l'affichage	30 juin 2020

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs et explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux des Finances Publiques.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code général des impôts et, notamment, les dispositions de l'article 1650

Après avoir décidé de renoncer au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne :

Mme CLEMENCE Stéphanie	M.TILMANT Patrice
M. JAMOT Gérard	M. JUHEL RENOY François
M. CAPELLE Jean-Luc	M. ANSEAUME Thierry
M. BLONDEAU Samuel	M. RUTLANT Michel
M. BERTHON Pierre Emmanuel	Mme LANIER Chantal
M. JONIEC Patrick	M. LAGUERRE Philippe
MME MURET Caroline	M. HOLVECK Gérard
Mme GIMENO Laetitia	M. BOUQUET Laurent
Mme COURREGÉ Marylène	M. CACHAU Stéphane
M. LE GAC Stéphane	M. FERCOT Daniel
M. LEMOINE Bertrand	M. MENARD Philippe
M. DE LA ROCHE Mickaël	M. BONNET Philippe

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet, à Monsieur le Directeur des Finances Publiques et à M. le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON